

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4710**

commune (s) : Givors

objet : Place de la Liberté - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 novembre 2013****Décision n° B-2013-4710**

commune (s) : GIVORS

objet : **Place de la Liberté - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-3420 du 9 juillet 2012, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de travaux pour l'aménagement de la place de la Liberté à Givors.

Ce marché, lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), a été notifié sous le numéro 2012-596 le 7 septembre 2012 au groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes SAS/Maïa Sonnier SA/De Gasperis SAS/Roger Martin SAS/INEO Réseaux Sud-Est (sous-traitant) pour un montant de 841 170,20 € HT, soit 1 006 039,56 € TTC.

Suite à la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Liberté à Givors, un avenant est sollicité dans le cadre de la facturation d'une solution technique alternative mise en œuvre (variante technique du béton à séchage rapide ainsi que les reprises après le passage du Tour de France) afin de respecter les plannings très contraints liés au départ du Tour de France 2013 (14 juillet 2013). Cet événement, non prévu lors de la notification des marchés et du planning d'exécution a en effet nécessité d'intervenir en urgence sur la partie centrale du projet d'aménagement : la route départementale.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 26 083,81 € HT, soit 31 196,24 € TTC porterait le montant total du marché à 867 254,01 € HT, soit 1 037 235,80 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,01 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2012-596 - lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) conclu avec le groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes SAS/Maïa Sonnier SA/De Gasperis SAS/Roger Martin SAS/INEO Réseaux Sud-Est (sous traitant) pour l'aménagement de la place de la Liberté à Givors.

Cet avenant d'un montant de 26 083,81 € HT, soit 31 196,24 € TTC porte le montant total du marché à 867 254,01 € HT, soit 1 037 235,80 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2166, le 13 février 2012 pour la somme de 1 999 355 € en dépenses et de 551 468 € en recettes.

**4° - Le montant à payer** sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 31 196,24 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.**